

Communiqué de presse

En vue de la réunion du comité quadripartite du 19 octobre 2022

Pour un renforcement de notre système de santé publique

Que ce soit dans les hôpitaux ou dans les maisons de soins, avec une population vieillissante nécessitant davantage de soins, le Luxembourg manque cruellement de personnel pour répondre à ses besoins croissants.

En attaquant les bases mêmes de notre système de santé luxembourgeois, l'AMMD semble pourtant en chercher les raisons aux mauvais endroits.

L'OGBL tient à rappeler dans ce contexte que c'est précisément notre solide système de santé publique qui a permis à notre société de répondre à la crise de façon «particulièrement agile» (=évaluation par l'OCDE des réponses au COVID-19 du Luxembourg).

Une vision progressiste de l'avenir de notre système de santé devrait donc logiquement prévoir le renforcement et le développement de ce système.

Seule l'extension d'un système de santé publique fort, basé sur la solidarité, avec un accès égal pour tous permettra de préparer au mieux le système de santé luxembourgeois à tous les défis futurs – un système qui par ailleurs garantit et qui doit continuer de garantir des conditions de travail et de salaire optimales pour tous les salariés du secteur.

La réunion du comité quadripartite, qui aura lieu le 19 octobre 2022, examinera surtout le volet financier de l'assurance maladie-maternité et notamment l'état des lieux de la compensation financière pour les mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire due au COVID-19.

Face à l'augmentation constante des dépenses et le fait que la pandémie a généré bon nombre de dépenses inattendues, il a été décidé lors de la dernière réunion quadripartite d'instaurer un groupe de travail (GT) «Soutenabilité financière de l'assurance maladie». Le 19 octobre, un état des lieux des travaux devrait être présenté. Cependant, et sauf erreur de notre part, ce GT n'a à ce jour pas encore eu l'occasion de se réunir. L'OGBL estime en outre que la composition de ce GT doit répondre au principe du «décideur-payeur». Une grande inconnue, qui s'avère néanmoins d'une importance cruciale, réside dans l'enveloppe financière nécessaire pour la mise en place du plan national de santé 2030 et ses projets concrets.

Par ailleurs, l'OGBL porte une très grande attention au point 3 figurant à l'ordre du jour, à savoir l'état des lieux des travaux concernant de nouvelles prestations, voire des améliorations, en matière de médecine dentaire. Depuis 2017, l'OGBL reste en effet sur sa faim. Après les derniers propos tenus dans la presse (cf. Tageblatt, 13 octobre 2022) par le vice-président de l'AMMD, le Dr Carlo Ahlborn, l'OGBL souhaiterait enfin découvrir les résultats concrets des négociations entre l'AMMD et la CNS en ce qui concerne les actes/prestations et les tarifs en faveur des patients.

De plus, l'OGBL a demandé que les points suivants soient ajoutés à l'ordre du jour:

- *Groupe de travail (GT) « Désengorgement des services d'urgence » - Quelles sont les mesures d'amélioration avancées par le GT et d'autre part celles qui ont d'ores et déjà été mises à jour?*

Avant la pandémie, un groupe de travail portant sur le désengorgement des urgences avait été mis en place. Cependant une stratégie nationale concernant le fonctionnement des services d'urgence (hôpitaux & maisons médicales) fait toujours défaut. Les patients sont sans cesse confrontés à de longs délais d'attente et à des

Communiqué de presse

salles d'attentes inadéquates à leurs besoins. Le constat d'un bon fonctionnement global des services d'urgence offert au patient étant la carte de visite du système de santé, il faudra se concerter dans les plus brefs délais pour trouver la solution qui assurera une prise en charge de pointe.

- *Mise en place d'un système de gestion de crise amélioré en cas de nouvelle pandémie (quarantaine, isolation, téléconsultations, prise en charge d'autres maladies et « dommages collatéraux », influence psychique et vie sociale, etc.).*

Suite à l'expérience de ces 2 dernières années et du rapport de l'OCDE, l'OGBL souhaite obtenir des informations concernant les concepts et les mesures concrètes en cas de nouvelle vague de pandémie (Qu'en est-il d'un hôpital Covid-19 ? Qu'en est-il de l'organisation interne des hôpitaux? etc.)

- *Création d'un groupe de travail «Coordination des séjours d'hospitalisation du patient avec l'ensemble du/des médecin(s) y compris le personnel soignant des établissements hospitaliers».*

Le patient doit être placé au centre des préoccupations dans le cadre du parcours de soins, notamment au niveau de la sécurité et de la qualité de la prise en charge en milieu hospitalier. Malheureusement, ces derniers temps, l'OGBL a de plus en plus l'impression que le système de santé s'oriente davantage vers les besoins des médecins.

Il s'y ajoute que des milliers de soignants s'engagent au quotidien sur le terrain pour préster des soins de qualité aux patients hospitalisés, mais ces derniers sont de plus en plus souvent en sous-effectif. Dans ce contexte, l'OGBL revendique l'introduction de dotations minimales dans le secteur de la santé qui doivent définir, d'une part, la clé de répartition du personnel par rapport au nombre de lits et, d'autre part, les qualifications du personnel soignant en nombre suffisamment élevé.

Les salariés sont soumis à une densité de travail croissante et de telles dotations minimales permettraient de contrer cette pression même à court terme, par exemple en augmentant, pour ceux qui le souhaitent, le nombre d'heures des salariés qui ont un contrat à temps partiel ou en mettant fin à des pratiques courantes de contrats à durée déterminée dans le secteur.

L'OGBL continuera à s'engager pour un renforcement de notre système de santé luxembourgeois afin de le préparer au mieux à tous les défis futurs et pour que les valeurs et principes fondamentaux suivants soient impérativement garantis:

- un accès au système de santé universel et équitable pour toute personne le nécessitant;
- des services et des soins de santé de qualité, adaptés aux besoins individuels des patients, fournis par des professionnels de santé formés et dispensés dans un délai raisonnable;
- la garantie de la liberté du choix du patient éclairé et de la liberté thérapeutique du prestataire responsable;
- une prise en charge financière basée sur le principe de solidarité.

Ces trois éléments sont indissociablement liés les uns aux autres de sorte que la mise en cause de l'un d'entre eux remet en question le système de soins de santé dans son intégralité et ainsi la cohésion sociale du pays.

**Communiqué par le secrétariat social de l'OGBL et le syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs de l'OGBL,
le 19 octobre 2022**